

21 mars 2011

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,
Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de la présentation du Rapport de la Commission de
consolidation de la paix et du Rapport du Secrétaire général sur le
Fonds pour la consolidation de la paix**

Monsieur le Président de la Commission de consolidation de la paix,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix qui nous est présenté aujourd'hui témoigne du vaste champ d'activités couvert au cours de la période sous revue. Je remercie tout particulièrement son Excellence l'Ambassadeur Peter Wittig pour sa conduite très compétente des travaux de la Commission pendant son mandat qui vient de se terminer. Je remercie aussi tous les membres de la Commission pour leur engagement pour la consolidation de la paix.

Depuis sa création en 2005, la Commission de consolidation de la paix a contribué à intégrer la dimension du développement à la gestion des situations post-conflit. De l'Afghanistan au Soudan, du Burundi au Liberia en passant par la République démocratique du Congo, construire et maintenir la paix est une tâche difficile. Construire et maintenir la paix va bien au-delà du silence imposé aux armes, de la signature d'accords de paix et du déploiement de troupes de maintien de la paix, aussi essentiels que soient ces éléments. Pour que la paix soit durable, il faut que la sécurité soit accompagnée du développement économique.

L'année 2010 a été une année cruciale pour la Commission puisque sa quatrième session a coïncidé avec l'examen du dispositif de l'Organisation des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Le rapport des facilitateurs tout comme le rapport de la Commission qui nous est soumis aujourd'hui sont des documents importants pour connaître les résultats atteints jusqu'ici et les améliorations à apporter. Je trouve particulièrement heureux que le Président de la Commission ait participé aux travaux de l'examen.

Je souhaite, à cet égard, insister sur un aspect en particulier, celui de la synergie de la Commission avec les autres organes des Nations Unies.

La Commission est en interaction avec les principaux organes des Nations Unies – le Conseil de sécurité, l'ECOSOC et l'Assemblée générale. Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui en rend compte et souligne par exemple le fait que le Président de la Commission a pris la parole à plusieurs reprises devant le Conseil de sécurité, qu'il a participé au débat thématique de la 64ème session de l'Assemblée générale sur les opérations de maintien de la paix ou encore que la Commission a organisé avec l'ECOSOC deux événements importants, l'un sur la crise

alimentaire, l'autre sur les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays sortant d'un conflit.

Ceci est bien, mais ce n'est pas suffisant. Dans la ligne des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, nous devons aller plus loin dans notre interaction pour susciter davantage d'intérêt pour les travaux de la Commission, renforcer les synergies et assurer un meilleur impact sur le terrain.

Il est nécessaire d'avoir une approche plus globale du travail de la Commission de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies de façon à accroître la cohérence de l'action.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à mener le débat d'aujourd'hui à la lumière des recommandations issues du rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif et le plus démocratique des Nations Unies. Il est impératif de considérer comment l'Assemblée peut donner plus de substance à son engagement avec la Commission et, plus généralement, à son engagement pour la consolidation de la paix.

Vous, les États Membres de l'Assemblée, vous détenez les ressources humaines, financières et techniques pour soutenir les efforts des Nations Unies pour consolider la paix sur le terrain. C'est un rôle important que nous pouvons jouer pour accroître l'efficacité du travail de la Commission et contribuer à une transition réussie de situations de sortie de conflit à des situations de stabilité politique et de développement socio-économique.